



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	27 Octobre 2020
~~~~~	
Date d'affichage	27 Octobre 2020
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020 A 19 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ  
Messieurs GAINETTE - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT –  
DOMANGE - CHERRONNET – DECLUY – LEGER – KISKELL - KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Monsieur Jean-Pierre GAUMONT à Monsieur Michel BRUNI  
Madame Nathalie BIEN à Madame Rose-Marie LAINÉ  
Madame Valérie PIRSON à Madame Sylvie LANGE  
Monsieur Bastien LOMBARD à Monsieur Bertrand CHAUFFERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Bernard HATAT a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 23 Septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1919 – OBJET : AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES  
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY DE SAINT-MEMMIE  
MISSION DE PROGRAMMATION**

**N° 20.1919 – OBJET : AMELIORATION DES PERFORMANCES ENERGETIQUES  
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY DE SAINT-MEMMIE  
MISSION DE PROGRAMMATION**

La commune de Saint-Memmie dispose de deux groupes scolaires sur son territoire : un groupe scolaire maternelle, récent et en très bon état, et un second groupe scolaire élémentaire vieillissant.

Ce dernier se situe dans un bâtiment de type R+2 avec patio intérieur. Il a fait l'objet de travaux récents de reprise de la couverture pour supprimer les infiltrations, mais d'autres désordres subsistent qu'il convient de traiter; Notamment, on peut citer :

- Des apparitions de moisissures et traces noirâtres sur certains murs extérieurs
- Des infiltrations au droit de menuiseries extérieures
- Des dégradations des planchers poutrelles-hourdis du dernier niveau
- Des dégradations du revêtement de façade
- Un inconfort thermique important en période estival
- Un inconfort acoustique dans les préaux intérieurs

Une rapide visite de l'établissement a permis de constater également quelques non-conformités au règlement de sécurité (désenfumage des cages d'escalier notamment). L'établissement a fait l'objet de mise en conformité relative à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

De manière à identifier les améliorations techniques, fonctionnelles et réglementaires à envisager pour cet établissement, il est souhaitable donc recourir à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lui permettre de :

- Réaliser un **état des lieux** technique, surfacique et fonctionnel de l'établissement existant
- Élaborer un **préprogramme** définissant l'état des besoins techniques et réglementaires, ainsi que les relations fonctionnelles à respecter pour l'amélioration de l'établissement
- Réaliser **l'étude de faisabilité** selon une ou plusieurs hypothèses du projet d'aménagement.
- Ecrire le **programme technique détaillé** qui constituera le cahier des charges définissant exactement les besoins, les liaisons fonctionnelles, les attentes et l'enveloppe financière que le maître d'ouvrage souhaite respecter pour son projet.
- La **constitution du dossier de consultations de la maîtrise d'œuvre**
- La **désignation de la maîtrise d'oeuvre** de l'opération composé de l'analyse des candidatures selon les critères indiqués dans le règlement de consultation, la préparation des fiches d'analyse des candidatures, du rapport complet d'analyse et de la présentation de cette analyse au jury.

Fort de nombreuses années d'expériences en maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage, conception et conduite d'opération de ce type, le cabinet JP MASSONNET nous propose cet accompagnement pour l'ensemble des phases précédemment citées pour définir avec précision le projet pour un montant de 13 640.00 € H.T.

- Considérant l'exposé ci-dessus,
- Considérant l'avis favorable des Commissions « Travaux Urbanisme » & « Bâtiments Publics » réunies le 26 Octobre 2020,
- Considérant l'avis favorable de la Commission « Culture » réunie le 27 Octobre 2020,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ **de CONFIER** la mission de programmation pour l'amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire Saint Exupéry pour un montant de 13 640.00 € H.T. au cabinet JP MASSONNET.

⇒ **d'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **5 Novembre 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN.